



**MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
ET DE L'ALIMENTATION**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

14 JAN. 2022

Paris, le

Le Ministre de l'Agriculture
et de l'Alimentation

aux

Organisations syndicales représentatives du
Comité technique ministériel

N/Réf :

V/Réf :

Objet : crise sanitaire, mesures pour l'enseignement agricole.

Mesdames, Messieurs,

Le début de l'année 2022 est marqué par une recrudescence de l'épidémie Covid-19 et par l'application de nouveaux protocoles sanitaires, exigés par la situation, mais dont la mise en œuvre sur le terrain est souvent complexe dans des délais rapides.

Dans ce contexte, au terme de la première semaine d'activité de janvier, la DGER et le Secrétariat général ont organisé une réunion avec les organisations représentatives de l'enseignement agricole le 10 janvier dernier. Des échanges ont aussi lieu constamment avec les autorités académiques et les équipes de direction des établissements pour assurer la remontée des besoins.

Sur la base de ces échanges et d'un point précis de la situation, après une première série de mesures prises dès la fin de la semaine dernière, j'ai décidé de mesures complémentaires pour accompagner au mieux les personnels et les établissements dont la mobilisation est exemplaire.

Ces mesures, détaillées en annexe, visent à compléter les équipements dont nos personnels et établissements ont besoin (masques et détecteurs de CO₂), à renforcer les moyens humains pour l'accompagnement des élèves et faciliter l'organisation des établissements.

Nous poursuivons évidemment les points réguliers de situation avec vos organisations pour suivre l'application de ces mesures et les faire évoluer, si nécessaire.

Je souhaite à nouveau, à travers vous, remercier les personnels pour leur engagement sans faille depuis deux années pour assurer la continuité éducative et le fonctionnement de notre service public de l'enseignement agricole.

Je vous prie d'agréer, Mesdames, Messieurs, l'expression de ma considération distinguée.



Julien DÉNORMANDIE

Mesures pour l'enseignement agricole

Equipement en masques

Tous les personnels seront équipés en masques chirurgicaux. Les commandes sont lancées par un achat groupé au niveau national et les premières livraisons arriveront la semaine prochaine. Les dotations sont prévues pour couvrir l'ensemble des personnels, y compris les agents contractuels sur budget en CFA, CFPPA, exploitations agricoles et ateliers technologiques. Pour l'ensemble de l'enseignement agricole, public et privé, cela représente 2 millions de masques pour permettre à chacun de disposer de 10 masques par semaine pendant 5 semaines.

Par ailleurs des masques FFP2 seront fournis aux personnels dont les missions ou les raisons de santé le justifient.

Equipement en capteurs de CO2

Le Ministère donne aux EPLEFPA le budget nécessaire pour s'équiper. Il ressort des réponses à l'enquête consacrée à ce sujet que 66 % des EPLEFPA sont équipés de capteurs. La totalité des EPLEFPA doivent en être pourvus rapidement. Afin de les accompagner dans cette démarche, le Ministère a décidé d'accorder une dotation forfaitaire de 2 euros par élève aux EPLEFPA qui en formuleront la demande auprès de leur autorité académique, quelle que soit la région. Pour assurer les achats, l'approche la plus pragmatique est qu'ils soient opérés directement par l'EPLEFPA, qui peut y procéder sans attendre.

Télé-travail dans les EPLEFPA

Les dispositions mises en place sur le télé-travail (3 à 4 jours de télé-travail) s'appliquent aux EPLEFPA pour les agents dont les missions sont télé-travaillables et sous réserve des nécessités de service.

Pour faciliter la mise en œuvre du télé-travail, le Ministère a fait le choix d'équiper les agents concernés en ordinateurs portables. Une livraison de 1600 ordinateurs est en cours depuis quelques jours.

Renforts en vie scolaire

Les services de vie scolaire font partie des organes essentiels au bon fonctionnement des établissements. Dans le contexte de crise sanitaire, il s'agit d'apporter un renfort humain pour ces services qui sont tout particulièrement mobilisés, avec notamment l'organisation nécessaire à la mise en œuvre des différentes mesures sanitaires et des besoins supplémentaires en surveillance dans le cadre de la crise sanitaire.

Fin 2021, une dotation exceptionnelle obtenue en Loi de finances rectificative a déjà permis de renforcer les moyens humains en assistants d'éducation. Pour les EPLEFPA, ce sont ainsi 1,35 M€ qui ont été mobilisés fin novembre et répartis entre les régions de façon à couvrir 1/2 ETP supplémentaire par site (237 sites) sur 5 mois en moyenne.

Une nouvelle dotation complémentaire pour les EPLEFPA permettra de poursuivre le renfort d'1/2 ETP par site jusqu'à la fin de l'année scolaire.

Un dialogue conduit dans chaque région entre l'autorité académique et les établissements, permet de définir, en subsidiarité et avec réactivité, la répartition la plus adaptée pour faire face aux besoins exceptionnels à l'endroit et au moment où ces moyens sont les plus nécessaires.

Approvisionnement en auto-tests

Avec 60% d'internes, les élèves des établissements d'enseignement agricole sont confrontés à des difficultés pour accéder aux tests. Pour surmonter cette difficulté, des moyens sont mobilisés pour que tous les établissements de l'enseignement agricole public et privé puissent s'équiper. Il est prévu de prendre en charge 500.000 tests, soit l'équivalent de 3 tests par élève. De façon pragmatique, les établissements qui peuvent le faire achèteront dès maintenant les tests au niveau local pour les fournir aux élèves. En complément, pour assurer une couverture complète de tous les établissements, une commande nationale est lancée.

Heures supplémentaires (HSE)

L'objectif est d'accompagner le mieux possible les élèves en vue des examens, en tenant compte des cours qui n'ont pu être suivis ou qui n'ont pu être assurés que partiellement et en permettant aux établissements de proposer localement des formules adaptées aux besoins de chacun.

A cette fin, le Ministère mobilise une dotation exceptionnelle de 30 000 HSE pour l'enseignement public et privé temps plein. La répartition entre établissements sera assurée sur la base d'un dialogue conduit dans chaque région entre l'autorité académique et les établissements de façon, là aussi, à répondre aux besoins exceptionnels à l'endroit et au moment où ces moyens sont utiles.